



Comité syndical du Jeudi 5 juin 2025
CONNERRE

L'An Deux Mil Vingt cinq Le cinq juin à Neuf heures trente

Nombre de membres
en exercice (titulaires) : 21

et 10 suppléants

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votes : 15

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE, légalement convoqué le 28 mai, s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie de Connerré.

Présents formant la majorité des membres en exercice :

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

M. André FROGER, M. Jean-Yves LAUDE, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Jean-Claude CHESNEAU

Membres titulaires de la Communauté de Communes Perche Emeraude

M. Michel ODEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre CIRON, M. Eric PAPILLON, M. Régis BOURNEUF

Membres de la Communauté urbaine Le Mans Métropole

M. Marcel MORTREAU

Membre titulaire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe :

M. Alain BESNIER

Membre suppléant présent ayant une voix délibérative :

M. Pierre Boulard, Communauté de Communes Perche Emeraude

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christian POIRIER pouvoir donné le 28/05/2025 à M. André FROGER

M. Thierry TOUCHE pouvoir donné le 30/05/2025 à M. Marcel MORTREAU

Absents excusés :

M. Anthony TRIFAUT, M. Alain COURTABESSIS, Communauté de communes du Gesnois Bilurien

M. Guy FOURMY, M. Pascal CHAUVEAU, Communauté de communes du Sud Est Manceau

M. Philippe LEBERT, M. Michel HUREAU, Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Mme Damienne FLEURY, M. Abdelmajid EL ARRASSE, Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Invités :

M. Jérôme BRANDELY, chargé de mission GEMA

Mme Angéline BRICOU-CARTEREAU, chargée de mission GEMA

Mme Eva ANDRE, stagiaire en 1ère année de BTS GPN

Mme Carole LE BRETON, secrétaire administrative et comptable du Syndicat

Les délégués présents ont élargé la feuille de présence

- *Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 janvier 2025*
- *Monsieur Eric PAPILLON est désigné secrétaire de séance*

I. Affaires financières

Délibération N°2025-06-05-1a

a. **Décision modificative N°1 du budget 2025**

La trésorerie a signalé une anomalie dans le budget 2025 concernant une cession d'actif. En effet, le Syndicat prévoit la vente d'un véhicule pour un montant de 3000 €. La recette était prévue en section de fonctionnement sur le budget 2025, or elle doit apparaître en section d'investissement.

Afin de prendre en compte la régularisation demandée,

Vu le Budget Primitif 2025 adopté le 30/01/2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous :**

SECTION	CHAPITRE	LIBELLE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	024	Produits de cessions d'immobilisations	024/01		+ 3 000 €
Fonctionnement	75	Produits de cessions d'immobilisations	775/020		- 3 000 €
Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	023/01	- 3 000 €	
Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	021/01		- 3 000 €

Délibération N°2025-06-05-1b

b. **Problème hydraulique sur le barrage d'Avezé**

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe est confronté depuis le 29 avril à une panne hydraulique affectant le barrage d'Avezé. À la suite de l'intervention de la société Verchéenne le 6 mai dernier, une fuite sur le vérin hydraulique a été constatée, empêchant toute manœuvre et la remontée du clapet.

En conséquence, l'abaissement de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage entraîne plusieurs impacts :

- Assèchement du bief,
- Inaccessibilité de la zone de débarquement canoë située en amont de l'ouvrage,
- Accélération des vitesses d'écoulement en amont,
- Intensification du remous au pied du barrage.

Dans la configuration actuelle, compte-tenu du danger, la fermeture du parcours canoë Val Au Perche – Avezé est fermé pour la saison estivale 2025. Un communiqué de presse co-signé du Pays du Perche Sarthois et du Syndicat est en cours de validation.

En parallèle, le Syndicat a demandé en urgence à la société Verchéenne, en charge du marché de maintenance des ouvrages, un devis pour le remplacement du vérin hydraulique. Au vu du coût élevé et des réflexions déjà engagées sur le devenir de l'ouvrage, notamment avec le propriétaire du moulin,

Le Comité Syndical, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'engager une concertation avec les acteurs concernés (commune d'Avezé, Pays du Perche Sarthois, propriétaires riverains et exploitants agricoles impactés par l'abaissement de la ligne d'eau) en vue d'échanger sur les actions possibles et notamment sur le scénario d'effacement de l'ouvrage**
- **D'étudier la faisabilité technique de relever partiellement le clapet et de le maintenir à mi-hauteur à l'aide d'une chaîne, dans le but de réalimenter partiellement le bief et de répartir les débits entre le clapet et le moulin. Cette mesure viserait à réduire l'intensité du remous. Sa mise en œuvre reste conditionnée à sa faisabilité technique.**
- **En fonction des résultats de la concertation, de lancer une consultation auprès d'entreprises, en vue d'obtenir de nouveaux devis pour le remplacement du vérin.**

Délibération N°2025-06-05-II

II. Validation du programme d'actions du Syndicat à l'échelle de la masse d'eau du Merdereau

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau (CTEau) de l'Huisne Aval, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) a réalisé une étude à l'échelle de la masse d'eau du Merdereau et de ses affluents. L'objectif était d'établir un diagnostic et préconiser des actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et la ressource en eau. Pour rappel cette masse d'eau, a été ciblée prioritaire dans le cadre du CTEau de l'Huisne Aval au titre du volet quantitatif.

Sur la base des éléments de l'étude et des préconisations, un programme d'actions a été défini pour le Syndicat. Cette proposition de programme a été validée par les membres du comité de pilotage (COPIL) lors de la séance du 15 mai 2025. Ce programme se décline en différents volets :

- **Volet « Cours d'eau »**

- a. **Travaux de restauration des cours d'eau :**

- Interventions prioritaires sur les linéaires des cours d'eau de l'Ortier et du Crocieux.
- Travaux ponctuels : mise en place de radiers structurants sur l'axe principal du merdereau, et retrait des merlons de curage sur le cours d'eau du Gué des Bondes.
- Prise en charge des mesures d'accompagnement sur les secteurs de cours d'eau qui feront l'objet d'opérations de restauration morphologique : ouvrages de franchissement, dispositifs d'abreuvement...

- b. **Calendrier prévisionnel :**

Programme d'actions à échelonner à minima sur 5 ans (2025-2029), sous réserve de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

Lancement des premiers chantiers envisagé à l'issue de l'été 2025 sur l'Ortier, sous réserve :

- De la finalisation des opérations en cours sur les bassins du Dué et du Narais,
- De la disponibilité de l'entreprise en charge des travaux,
- De la réception des autorisations administratives et des autorisations des propriétaires.

- **Volet : Études complémentaires à prévoir dans le cadre du CTEau 2027-2029**
 - Etudes expérimentales sur les enveloppes de Rang 0 des bassins de l'Ortier et du Crocieux. Travail préparatoire à engager en 2025-2026 en vue de définir les contours de la mission.
 - Lancement d'un appel à projet pour les plans d'eau situés en tête de bassin (sources et Rangs 0). Création d'un groupe de travail « Plans d'eau » en 2025-2026, chargé d'élaborer une stratégie d'actions et les critères de l'appel à projet
- **Volet : indicateurs de suivi :**
 - Mise en œuvre des suivis préalables aux travaux dès septembre 2025 : Suivi piscicoles et macro-invertébrés,
 - Mise en place de suivis piézométriques en bord de cours d'eau
 - Définition d'un programme de suivi pluriannuel en lien avec le programme d'actions

Budget

Le programme de travaux global sur le compartiment « cours d'eau » a été estimé à 2 386 946,40 € TTC. Le programme d'actions « Cours d'eau » défini comme prioritaire et retenu par le comité de pilotage a été estimé à : **1 584 333,60 € TTC.**

La mise en œuvre de ce programme sera néanmoins conditionnée :

- À la validation technique des opérations,
- À l'obtention des autorisations des propriétaires
- Au respect des enveloppes financières allouées annuellement aux opérations de restauration de cours d'eau sur la masse d'eau du Merdereau, dans la limite de l'autorisation de programme n°2024.01 dont le montant est de 600 000 €.
- Des accords de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de La Loire dans le cadre du Contrat Territorial Eau de l'Huisne Aval.

Plan de financement prévisionnel

	Montant € TTC	AELB 50%	Région 30%	SBVHS 20%
Année 1	50 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Année 2	150 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €
Année 3	150 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €
Année 4	150 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €
Année 5	100 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
	600 000,00 €	300 000,00 €	180 000,00 €	120 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance des résultats de l'étude diagnostic sur la masse d'eau du Merdereau :

- ✓ **VALIDE** le programme d'actions proposé par le comité de pilotage.

III. Proposition de mise en place d'un suivi hydrologique par la FDPPMA72

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe (FDPPMA 72) souhaite mettre en place un réseau départemental de suivi des écoulements des cours d'eau. Aujourd'hui, bien que des suivis existent localement, la couverture est inégale et hétérogène à l'échelle du département de la Sarthe.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques à l'échelle de l'ensemble des masses d'eau du territoire de la Sarthe,
- Harmoniser les pratiques d'observation et objectiver les données servant à la gestion des épisodes de sécheresse (définition des zones d'alerte dans le cadre des arrêtés préfectoraux),
- Optimiser la gestion de la ressource en eau, notamment en période de crise.

Pour sa mise en œuvre, la période de suivi s'étendrait de mi-avril à mi-octobre correspondant à la période d'étiage avec un relevé tous les 15 jours sur l'ensemble des stations. En cas de déclenchement d'un niveau de vigilance sécheresse, un passage hebdomadaire s'effectuerait sur les stations dites « prioritaires ».

La FDPPMA72 a sollicité les structures GEMAPIENNE, dont le SBVHS, pour participer à ce réseau départemental. Sur le territoire de compétence du Syndicat, la FDPPMA72 a identifié :

- Près de 40 points pouvant faire l'objet d'observations des écoulements
- 10 stations pouvant faire l'objet de mesures de débits

Le Syndicat réalise déjà un suivi depuis 2022 avec environ 270 points d'observation « écoulements ». Ce suivi est assuré du mois de juin au mois de septembre, à raison d'une observation par mois. Les 40 points identifiés par la fédération de pêche correspondent aux points déjà intégrés dans le programme du SBVHS.

La FDPPMA72 sollicite le Syndicat pour qu'il :

- Poursuive le suivi sur les 40 points provisoires identifiés
- Etende la période de suivi aux mois d'avril, mai et d'octobre
- Assure au minima une campagne d'observation par mois

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le principe de participation du SBVHS au réseau départemental proposé par la FDPPMA 72, en cohérence avec les objectifs poursuivis,**
- **AUTORISE le niveau d'implication prévisionnel du Syndicat, sous réserve de validation du protocole définitif, incluant :**
 - **La localisation précise des points à suivre,**
 - **Leur degré de priorité,**
 - **La nature des mesures (écoulements ou débits),**
 - **La fréquence des relevés.**
- **DIT que le niveau d'engagement final sera évalué en fonction des moyens humains disponibles et du plan de charge annuel du Syndicat.**

IV. Informations diverses

- Accueil d'une stagiaire en 1^{ère} année de BTS en **G**estion et **P**rotection de la **N**ature durant 8 semaines.
- Monsieur Froger informe le comité syndical qu'il a fallu procéder à un **virement de crédits** afin de rembourser un trop perçu de l'agence de l'eau Loire Bretagne reçu en 2022

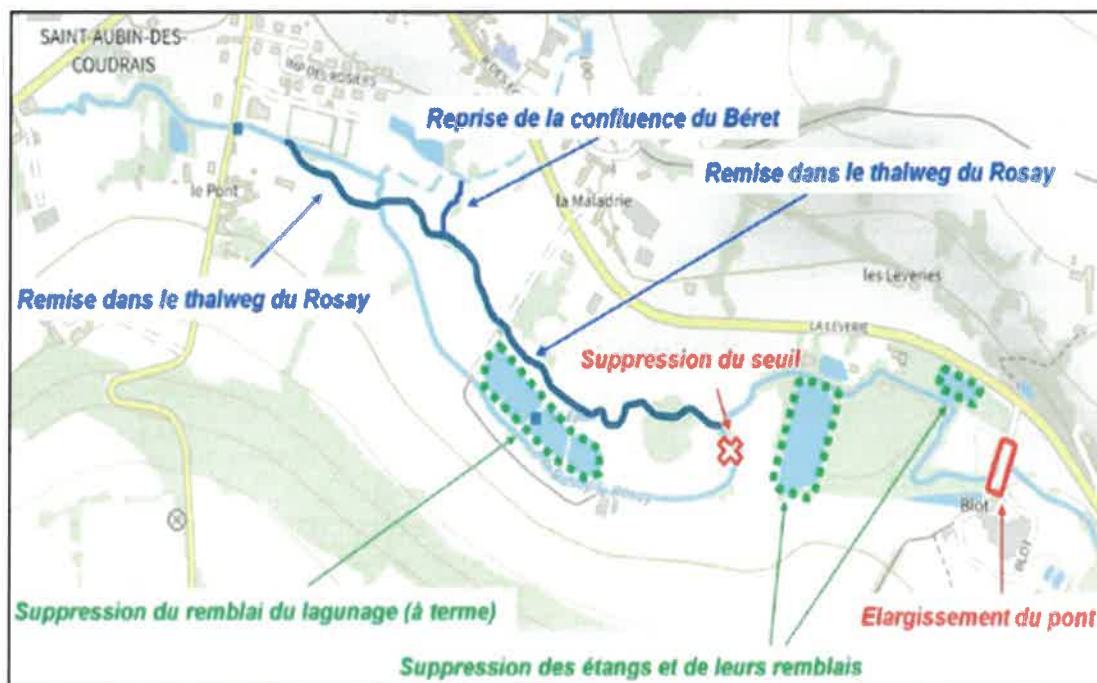
(conformément à la délibération N°2025-01-30-le du 30 janvier 2025, l'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est accordée pour l'exercice en cours) :

Section de fonctionnement dépenses Budget 2025			Montant
Chapitre 011	Article 6184	Versement à des organismes de formation	- 175 €
Chapitre 67	Article 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 175 €

- **Programme de travaux 2025, lancement des opérations prévu pour début juillet :**

Secteur	Cours d'eau	Masse d'eau	Linéaire projeté	Commune(s)	Typologie d'actions	Observations
1	La Hune	NARAI	100m	Volnay	TRHM*	Continuité des travaux 2022 (Bourg de Volnay)
2	Les Loges	DUE	250m	St Michel de Chavaignes & Bouloire	TRHM*	Poursuite des travaux 2024 - Talweg
			130m		TRHM*	Secteur amont des travaux 2024 - Reprofilage
			400m		TRHM*	Secteur aval des travaux 2024 - Reméandrage et continuité
3	Le Gué aux ânes	DUE	2 450m	Connerré & Thorigné	TRHM*	Secteur amont des travaux 2023 jusqu'aux zones de sources
4	L'Ortier	MERDEREAU	360m	Lombron & St Comeille	TRHM*	Travaux de reprofilage - Radiers et matelas alluvial
			700m			Travaux de reprofilage - Radiers et matelas alluvial
			1 200m			Travaux de reprofilage - Radiers et matelas alluvial
			5 590m	* TRHM : Travaux de Restauration HydroMorphologique		

- **Remise en fonds de vallée du Rosay Est :**



Pour rappel :

- Projet inscrit au CTEau Huisne Aval 2024-2026 : 420 000 € avec une participation financière de 50 % de l'AELB et 30 % pour la Région via les fonds FEDER
- Budget primitif 2025 du Syndicat voté : 50 000 € pour la mission de Moe et ouvrage au niveau de la lagune

➔ **Projet en attente de clarification** car remise en question des financements inscrits au CTEau de l'AELB : la masse d'eau du Montreteau étant qualifiée en bon état

- Signature d'un **marché à accord cadre pour les indicateurs de suivi** avec le Bureau d'études **FISH PASS**. Le but est d'améliorer la connaissance et évaluer l'impact des actions de restauration des cours d'eau menées sur le territoire du Syndicat. Le programme des indicateurs de suivi pour 2025 est prévu sur les secteurs suivants :

Cours d'eau	Masse d'eau	Commune(s)	Piscicole		Macro invertébrés		Observations
			Indicateur	Quantité	Indicateur	Quantité	
Le Gué aux Ânes	DUE	Connerré / Thorigné sur Dué	IPR	1	I2M2	1	Suivi travaux RHM réalisés en 2023 (N+2)
			IPR	1	I2M2	1	Suivi avant travaux RHM
Le Coubrier	DUE	Thorigné sur Dué	IPR	1	-	-	Suivi amélioration connaissance & potentiel avant travaux RHM
La Merize	NARAI	Ardenay sur Merize	IPR	1	I2M2	1	Suivi travaux RHM réalisés en 2017 et 2021
L'Ortier	MERDEREAU	St Corneille	IPR	1	I2M2	1	Masse d'eau prioritaire Suivi avant travaux RHM
		Lombron / St Corneille	IPR	1	I2M2	1	
Rosay Est	MONTRETEAU	St Aubin des Coudrais	IPR	1	I2M2	1	Suivi avant travaux RHM
Les Loges	DUE	Bouloire / St Michel de Chavaignes	PS	1	-	-	Pêche de Sauvegarde dans le cadre de la réalisation des travaux RHM
Le Gué aux Ânes	DUE	Nuillé le Jalais	PS	1	-	-	Pêche de Sauvegarde dans le cadre de la réalisation des travaux RHM
			Total IPR	7	Total I2M2	6	RHM : Travaux de Restauration Hydro-morphologique IPR : Indice Poisson Rivière IPR : Indice Poisson Rivière IAT : Indice d'Abondance Truite PEC : Pêche d'échantillonnage PS : Pêche de Sauvegarde
			Total PS	2			
			Total IAT	0			

- Etude préalable à la définition de travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de Montfort le Gesnois. Le scénario 2 du tableau présenté ci-dessous a été retenu en COPIL pour la réalisation d'une esquisse projet et réalisation 2 photomontages :

Volet étudié	Scénario 1	Scénario 2
Impact sur la continuité écologique	Restauration totale de la continuité écologique	Restauration totale de la continuité écologique Suppression de l'attrait en provenance du clapet Impact négatif potentiel sur le transit sédimentaire
Impact sur les inondations	Impact négligeable	Impact négligeable. (+2 cm en crue biennale si les vannes sont fermées)
Impact paysager et patrimonial	Impact positif sur l'aspect du parc communal	Impact positif sur l'aspect du parc communal Suppression du clapet et du boîtier de commande améliorent l'aspect du barrage
Impact sur les usages	Faible impact sur les usages Amélioration du cadre paysager	Réduction des risques à l'aval du clapet
Coûts	Travaux : 766 080 € HT, avec 1 passerelle véhicules légers Gestion/entretien : Environ 8 000 €/an, en majorité gestion du clapet (REX SMBVHS)	Travaux : 730 080 € HT, avec 1 passerelle véhicules légers Gestion et entretien : Environ 2 000 € par an en moyenne sans automatisation 6 000 € par an en moyenne avec automatisation
Faisabilité technique	Rivière de contournement : Foncier public et accès facile pour les travaux. Pas de difficulté particulière Barrage, si déversoirs : Nécessité d'une étude de structure et géotechnique sur le moulin et sur le barrage. Confortement du moulin potentiellement nécessaire. → Si condamnation simple des vannages ou clapet, contraintes largement réduites. Possibilité de réaliser les travaux en plusieurs temps : rivière de contournement puis modification du barrage	

- Etude diagnostic sur les masses d'eau du Valmer et du Grigné suspendue jusqu'en octobre
- Journée animation scolaire le jeudi 22 mai 2025 au plan d'eau de Connerré dans le cadre de la Fête de la Nature
- **Note sur la Prévention des Inondations** est en cours suite à la demande de transfert de la compétence PI au SBVHS par les Communautés du Perche Emeraude et du Gesnois Bilurien
- Elaboration d'outils de communication en cours pour mieux sensibiliser les acteurs du territoire avec notamment un guide à l'attention des propriétaires riverains ainsi que des fiches pour mieux comprendre l'intérêt de restaurer les petits cours d'eau
- Prochain comité syndical prévu le **mardi 30 septembre à 9h30 Mairie de Connerré**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

Le Président,
André FROGER













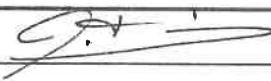

Le Secrétaire de séance
Eric PAPILLON



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L HUISNE SARTHE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 5 JUN 2025

FEUILLE D'EMARGEMENT

EPCI FP	DELEGUES	SIGNATURE	EXCUSE
CC DU SUD EST MANCEAU	Guy FOURMY		
	Pascal CHAUVEAU		
	Laurent COME		
CC LE GESNOIS BILURIEN	André FROGER		
	Jean Yves LAUDE		
	Jean-Claude CHESNEAU		
	Jean-Claude LECOMTE		
	Anthony TRIFAUT		
	Alain COURTABESSIS		
	Mickaël VERITE		
	Laurent GUILLET		
CC PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE	Michel ODEAU		
	Eric DESCOMBES		
	Jean Pierre CIRON		
	Régis BOURNEUF		
	Cécile KNITTEL		
	Eric PAPILLON		
	Joël CIRON		
	Pierre BOULARD		
CC VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	Philippe LEBERT		
	Michel HUREAU		
CU LE MANS METROPOLE	Marcel MORTREAU		
	Christian POIRIER		
	Abdelmajid EL ARRASSE		
	Thierry TOUCHE		
	Damienne FLEURY		
	Nathalie BUCHOT		
CC MAINE SAOSNOIS	Géraldine VOGEL		
	Nicolas CHAMPION		
CC MAINE COEUR DE SARTHE	Alain BESNIER		
	David CHOLLET		

- Etude diagnostic sur les masses d'eau du Valmer et du Grigné suspendue jusqu'en octobre
- Journée animation scolaire le jeudi 22 mai 2025 au plan d'eau de Connerré dans le cadre de la Fête de la Nature
- **Note sur la Prévention des Inondations** est en cours suite à la demande de transfert de la compétence PI au SBVHS par les Communautés du Perche Emeraude et du Gesnois Bilurien
- Elaboration d'outils de communication en cours pour mieux sensibiliser les acteurs du territoire avec notamment un guide à l'attention des propriétaires riverains ainsi que des fiches pour mieux comprendre l'intérêt de restaurer les petits cours d'eau
- Prochain comité syndical prévu le **mardi 30 septembre à 9h30 Mairie de Connerré**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

Le Président,
André FROGER



Le Secrétaire de séance
Eric PAPILLON

